

Séance du conseil communautaire du jeudi 9 mars 2017

Compte-rendu sommaire

L'an deux mil dix-sept, le jeudi 9 mars, à compter de 20h03, le conseil communautaire, sur convocation en date du 3 mars 2017, s'est réuni à la salle Guy Cresson de Vulaines-sur-Seine, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. GOUHOURY Pascal, Président.

MM. BACQUÉ Pierre (arrivée à 20h11), BAGUET Christophe, BOUCHUT Jean-Louis, BOURNERY Christian, BUREAU Michel, CHADAILLAT Patrick, DE CARLAN Yann, DELAUNE Jean-Claude, DEZERT Claude, DORIN Philippe, DOUCE Philippe, DROUET Philippe, GRUEL Patrick, HARRY Jean-Claude, JOUBERT Jean-Pierre, LARCHÉ Fabrice, MABILLE Jérôme, MALCHÈRE Patrice, MAUS Didier, PETIT Jean-Marie, PLANCKE Olivier, PLOUVIER Aimé, POCHON Patrick, POTTIER David, RAYMOND Daniel, ROY François, SIGLER Laurent et VALLETOUX Frédéric.

Mmes ARNAUD Geneviève, BICHON-LHERMITTE Françoise, BOUCHET-BELLE COURT Sylvie, BOURDREUX-TOMASCHKE Françoise, CORMORANT Muriel, FEMENIA Véronique, GABET Colette, GALMARD-PETERS Maryse, LE BRET Chantal, MACHERY Geneviève, MAGGIORI Hélène, NOUHAUD Marie-Charlotte, PAYAN Chantal, TISSERAND Louise, TRIOLET Catherine et VILLIEZ Valérie.

Membres excusés :

Mme BOLLET Francine donne pouvoir à M. DORIN Philippe.

M. CHAMBRON Alain donne pouvoir à M. LARCHÉ Fabrice.

M. DINTILHAC David donne pouvoir à Mme BOUCHET-BELLE COURT Sylvie.

M. FLIN Thibault donne pouvoir à Mme MAGGIORI Hélène.

Mme FOURNIER Monique donne pouvoir à Mme TISSERAND Louise.

Mme HANNION Sylvie donne pouvoir à Mme TRIOLET Catherine.

M. PORTELETTE donne pouvoir à Mme MACHERY Geneviève.

Mme RUCHETON Béatrice donne pouvoir à M. GOUHOURY Pascal.

Mme SOMBRET Chrystel donne pouvoir à M. VALLETOUX Frédéric.

M. THOMA Cédric donne pouvoir à M. POTTIER David.

M. TURQUET Hubert donne pouvoir à M. MABILLE Jérôme.

Mme WALTER Christiane donne pouvoir à Mme GALMARD-PETERS Maryse.

Membre absent :

M. BANDINI Dimitri

M. CHANCLUD Gérard

Mme SARKISSIAN Roseline

Mme Eloïse LANGLOIS a donné à sa démission du conseil municipal de Bois-le-Roi à M. Jérôme MABILLE, maire de la commune. Elle est par conséquent démissionnaire du conseil communautaire également.

Secrétaire de Séance : Mme Geneviève ARNAUD

Nombre de membres en exercice : 60

Nombre de membres présents : 45

Nombre de votants : 57

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le Président, M. Pascal GOUHOURY procède à l'ouverture de la séance du conseil communautaire à 20h03.

M. le Président demande à Mme Geneviève ARNAUD si elle veut être secrétaire de séance.

Point n° 1 – Élection des membres dans les syndicats

Rapporteur : Monsieur le Président

Il est procédé à un vote à bulletin secret pour chaque nomination conformément à l'article L 2121-21 du CGCT qui est applicable aux établissements publics de coopération intercommunale. Toutefois, en vertu de ce même article, « Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

a) Syndicat mixte des transports du sud Seine-et-Marne

Rapport :

Le Syndicat mixte des transports du sud Seine-et-Marne a pour objet le transport scolaire de Bourron-Marlotte vers les établissements primaires et les établissements secondaires et techniques.

Proposition :

L'assemblée est invitée à adhérer et à désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants amenés à siéger au comité syndical.

Les candidats aux postes de membres titulaires et de suppléants sont respectivement

- Mmes Nathalie DUWEZ et Chantal PAYAN ;
- Mme Catherine TRIOLET et M. Jean-Pierre JOUBERT.

Décision :

Les représentants de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau au syndicat mixte des transports du sud Seine-et-Marne, désignés à l'unanimité, sont :

Titulaires	Suppléants
Nathalie DUWEZ	Jean-Pierre JOUBERT
Chantal PAYAN	Catherine TRIOLET

b) Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français

Le Parc naturel régional du Gâtinais français (PNRGF) est une aire protégée s'étendant sur 75 640 hectares, couvrant 69 communes (36 en Essonne et 33 en Seine-et-Marne), représentant plus de 82 000 habitants. Le site est classé « parc naturel régional » depuis le 4 mai 1999.

Le PNR a été initié par les communes, les conseils généraux de l'Essonne et de Seine-et-Marne, la région Île-de-France, l'État et des acteurs locaux. Il est administré par le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français, qui a pour mission de

conjuguer préservation des patrimoines naturel et culturel, développement économique et social et maintien de la qualité de vie.

Les communautés de communes Terres du Gâtinais, Pays de Fontainebleau et Pays de Bière adhéraient au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR du Gâtinais français en représentation-substitution des communes suivantes :

Achères-la-Forêt,
Arbonne-la-Forêt,
Barbizon,
Boissy-aux-Cailles,
Cély,
Chailly-en-Bière,
La Chapelle-la-Reine,
Fleury-en-Bière,
Perthes,
Saint-Germain-sur-École,
Saint-Martin-en-Bière,
Saint-Sauveur-sur-École,
Tousson,
Ury,
Le Vaudoué.

La charte du PNRGF est un contrat qui concrétise le projet de protection et de développement de son territoire pour dix ans, autour des axes suivants :

- le projet de protection et de développement et les règles du jeu que se donnent les partenaires pour mettre en œuvre ce projet,
- un plan de référence qui explique les orientations de la charte selon les vocations des différentes zones du parc,
- les statuts du syndicat mixte de gestion et d'aménagement du parc,
- le programme d'actions.

En 2016, le PNRGF a été lauréat d'une nouvelle programmation Leader (fonds européen FEADER) qu'il met en œuvre sur les communes du Parc.

L'adhésion est établie à 1€ / EPCI.

Proposition :

L'assemblée est invitée à désigner son délégué titulaire et son délégué suppléant auprès du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français.

Les candidats aux postes de membres titulaire et suppléant sont respectivement

- Mme Anne-Elisabeth BOURGUIGNON ;
- Mme Hélène MAGGIORI.

Décision :

Les représentants de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français, désignés à l'unanimité, sont :

Titulaire	Suppléante
Anne-Elisabeth BOURGUIGNON	Hélène MAGGIORI

c) Syndicat mixte pour la géothermie à Fontainebleau ;**Rapport :**

En 1981, la ville de Fontainebleau, le district Fontainebleau-Avon (devenu communauté de communes puis communauté d'agglomération), le centre hospitalier de Fontainebleau et l'office des HLM (devenu OPH) fondent le syndicat mixte de la géothermie, dans le but de fournir une chaleur par la géothermie.

Le syndicat a pour objet la réalisation et l'exploitation de l'ensemble des installations de chauffage géothermique sur le territoire de la commune de Fontainebleau ou sur toute autre commune environnante, si la production obtenue en conformité avec les normes de faisabilité le permet.

Le syndicat a également pour objet l'exploitation, la maintenance et l'entretien des installations de chauffage existantes de ses membres.

Le syndicat est compétent pour gérer directement ou par voie de gestion déléguée le service de fourniture de chaleur, sur le territoire des communes membres, à partir de l'ensemble des installations de chauffage géothermique, et ce, quel que soit le mode technique de production et de distribution de chaleur (à titre d'exemple : fioul, gaz, bois, vent, géothermie...).

Un contrat d'affermage est signé avec Cofely services.

La production de chaleur actuelle se fait principalement au gaz, avec un secours au fioul concernant l'hôpital de Fontainebleau.

Proposition :

L'assemblée est invitée à adhérer et à désigner les deux délégués amenés à siéger au comité syndical. Les candidats sont M. Philippe DORIN et Mme Marie-Charlotte NOUHAUD.

Décision :

Les représentants de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau au syndicat mixte pour la géothermie à Fontainebleau, désignés à l'unanimité, sont :

Titulaires
Philippe DORIN
Marie-Charlotte NOUHAUD

Point n°2 – Élection des membres dans les organismes extérieurs

Rapporteur : Monsieur le Président

a) EPIC Fontainebleau Tourisme

Rapport :

L'assemblée délibérante a désigné un premier collège de neuf représentants titulaires et neuf représentants suppléants de la communauté d'agglomération lors de la séance du conseil communautaire du 21 février dernier.

Il est nécessaire de désigner un second collège de sept membres titulaires et suppléants, représentant les professionnels et organismes intéressés au tourisme dans le périmètre du Pays de Fontainebleau, ainsi que des suppléants en nombre égal pour chacun des collèges, afin de constituer le comité de direction de Fontainebleau Tourisme.

Proposition :

L'assemblée est invitée à désigner les sept représentants et leurs sept suppléants des professionnels et des organismes intéressés au tourisme dans le périmètre de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau qui siègeront au comité de direction de Fontainebleau Tourisme.

Les candidats aux postes de titulaires sont :

- Le Président de l'Établissement Public du Château de Fontainebleau, ou son représentant ;
- Le Directeur de l'agence locale de l'Office National des Forêts, ou son représentant ;
- Le Directeur de l'Hôtel Victoria ;
- Le Directeur du Novotel ;
- M. Bieler, restaurateur à Arbonne et exploitant de meubles ;
- La Directrice de l'Atelier Musée Millet ;
- M. Couperie exploitant des Écuries du Grand Veneur à Barbizon.

Les candidats aux postes de suppléants sont :

- Le Président de la Société des amis et mécènes du Château de Fontainebleau, ou son représentant ;
- Le Président de l'Association des Amis de la Forêt de Fontainebleau, ou son représentant ;
- Le Directeur du Château de Bourron ;
- M. Veyrinaud exploitant de gîte à Ury ;
- M. Ennaudi, restaurateur à Fontainebleau ;
- Le Directeur du Golf de Cély ;
- M. Chaput, gérant de la Société Globe Climber.

Décision :

Les représentants des professionnels et des organismes intéressés au tourisme dans le périmètre de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, désignés à l'unanimité, sont :

REPRÉSENTANTS DES PROFESSIONNELS ET DES ORGANISMES INTERESSÉS	SUPPLÉANTS
Le Président de l'Établissement Public du Château de Fontainebleau, ou son représentant	Le Président de la Société des amis et mécènes du Château de Fontainebleau, ou son représentant
Le Directeur de l'agence locale de l'Office National des Forêts, ou son représentant	Le Président de l'Association des Amis de la Forêt de Fontainebleau, ou son représentant
Le Directeur de l'Hôtel Victoria	Le Directeur du Château de Bourron

Le Directeur du Novotel	M Veyrinaud exploitant de gîte à Ury
M. Bieler, restaurateur à Arbonne et exploitant de meublés	M. Ennaudi, restaurateur à Fontainebleau
La Directrice de l'Atelier Musée Millet	Le Directeur du Golf de Cély
M. Couperie exploitant des Écuries du Grand Veneur à Barbizon	M Chaput, gérant de la Société Globe Climber

b) Seine-et-Marne Développement :

Rapport :

Seine-et-Marne Développement est l'agence économique du département de Seine-et-Marne. Association loi 1901, elle rassemble aux côtés du département et de ses structures associées, des collectivités et établissements publics, mais aussi des partenaires socio-économiques et des entreprises.

Son conseil d'administration est composé de 39 membres répartis dans les 5 collèges suivants :

- 1^{er} collège : le département et ses structures associées,
- 2^{ème} collège : des EPCI du département,
- 3^{ème} collège : des partenaires institutionnels représentatifs (fédérations professionnelles et consulaires),
- 4^{ème} collège : des partenaires,
- 5^{ème} collège : des entreprises associées.

Les présidents des communautés de communes Pays de Seine et Pays de Fontainebleau étaient titulaires d'un siège au sein du 2^{ème} collège. Compte tenu des nouvelles cartes intercommunales, un renouvellement du conseil d'administration de Seine-et-Marne Développement est envisagé d'ici la fin du semestre.

À la suite de la convention de financement des actions économiques dont la communauté de communes du Pays de Fontainebleau était bénéficiaire, une nouvelle convention de financement des actions économiques de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau est en projet.

L'année 2017 est une année de transition pour Seine-et-Marne Développement, compte tenu de l'impact de la loi NOTRe en matière d'organisation de la compétence économique qui est recentrée autour de la région et des EPCI. Sont par exemple dorénavant exclus pour le département, l'octroi d'aides aux entreprises et les aides à l'immobilier d'entreprise. En écho à l'adoption en décembre de la nouvelle stratégie régionale pour la croissance, l'emploi et l'innovation qui fixe les grandes orientations 2017- 2021, le département de Seine-et-Marne s'est engagé dans la création d'une agence d'attractivité départementale, qui a vocation à réunir ses structures associées en matière d'insertion, de tourisme, d'économie et d'aménagement.

La cotisation annuelle est de 15 €.

Proposition :

L'assemblée est invitée à désigner son délégué amené à siéger à l'assemblée générale et au conseil d'administration de Seine-et-Marne Développement.

Le candidat à ce poste est M. Christophe BAGUET.

Décision :

Le représentant de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau à l'assemblée générale et au conseil d'administration de Seine-et-Marne Développement, désigné à l'unanimité, est M. Christophe BAGUET.

c) Initiative Melun Val de Seine et Sud Seine-et-Marne :

Rapport :

Initiative Melun Val de Seine et Sud Seine-et-Marne a pour objet le financement par l'octroi de prêts d'honneur à des créateurs et repreneurs d'entreprises, tous secteurs d'activités confondus. Initiative Melun Val de Seine et Sud Seine-et-Marne fait partie de la fédération nationale Initiative France. Le territoire de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau relève de la commission d'attribution de Fontainebleau-Nemours.

Les communautés de communes Entre Seine et Forêt, Pays de Seine et Pays de Fontainebleau étaient adhérentes.

Le prêt d'honneur, à taux zéro et sans garantie, accordé à titre personnel, permet au porteur de projet de renforcer son apport, de financer son besoin en fonds de roulement particulièrement sensible au démarrage et de lui faciliter l'accès à l'emprunt bancaire. L'entrepreneur peut recevoir entre 3 000 € et 30 000 € (jusqu'à 50 000 € dans certains cas de reprise et 55 000 € en cas de projet jugé « remarquable »), remboursables sur 5 ans maximum, avec possibilité de différé de 3 ou 6 mois.

Les EPCI et le conseil régional, contribuent au fonds de prêts de l'association et à son fonctionnement. Le montant d'adhésion pour les EPCI est fixé à 0,20 € / habitant. L'abondement au fond de prêt est effectué lors de la 1ère adhésion (1€ / habitant) et le réabondement est prévu si le montant des encours sur le territoire atteint deux fois le montant de la dotation initiale.

Chiffres clefs depuis l'adhésion des communautés de communes concernées :

- communauté de communes Pays de Seine (depuis le 20/02/2004) :
15 prêts décaissés ; 31 emplois actuels ; 152 500€ prêtés ;
- communauté de communes Entre Seine et Forêt :
13 prêts décaissés ; 25 emplois actuels ; 159 500€ prêtés ;
- communauté de communes Pays de Fontainebleau (depuis le 24/02/2006) :
78 prêts décaissés ; 163 emplois actuels ; 809 000€ prêtés.
Les communautés de communes Entre Seine et Forêt et Pays de Fontainebleau étaient titulaires de sièges au conseil d'administration.

Proposition :

L'assemblée est invitée à désigner son délégué amené à siéger à l'assemblée générale et au conseil d'administration d'Initiative Melun Val de Seine et Sud Seine-et-Marne.
Le candidat à ce poste est M. Jean-Pierre JOUBERT.

Décision :

Le représentant de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau à l'assemblée générale et au conseil d'administration d'Initiative Melun Val de Seine et sud Seine-et-Marne, désigné à l'unanimité, est M. Jean-Pierre JOUBERT.

d) Groupe d'Action Locale Leader Sud 77**Rapport :**

Le programme européen Leader Sud 77 bénéficie d'une enveloppe de 1,161 M€ a été attribuée l'an passé pour une durée de 7 ans (4 autres programmes ont été lauréats en Ile-de-France, dont Terre de Brie et Gâtinais Français). Il s'agit d'un financement provenant du fonds européen FEADER dédié au financement du développement rural.

Les communautés de communes concernées par la candidature étaient les suivantes : Gâtinais Val de Loing, Moret Seine-et-Loing, Bocage Gâtinais, Deux Fleuves, Pays de Fontainebleau, Pays de Nemours.

Les financements alloués sur ce fonds peuvent bénéficier à des structures privées et publiques. Pour être éligible, les projets doivent bénéficier de co-financement public national (région, département...) et doivent répondre à un programme d'actions construit autour de ces 3 volets :

1. améliorer l'attractivité touristique du territoire et redynamiser la vie rurale ;
2. développer les filières innovantes basées sur les agros-ressources locales ;
3. valoriser et protéger les ressources naturelles.

Ainsi, les projets dans le cadre du tourisme rural, vert et fluvial ou encore l'économie de proximité figurent dans le type de projets éligibles.

Pour administrer cette enveloppe Leader Sud 77, une structure a été créée : un groupe d'action locale (GAL). Un comité de programmation constitue son organe décisionnel. Ce comité est organisé autour d'un collège public, d'un collège agriculteur et d'un collège de représentants socio-professionnels.

Concernant la vie du programme, une organisation technique portée par Seine et Marne Développement a été mise en place pour animer, accompagner les candidats, assurer la gestion et le suivi administratif et financier. Les EPCI adhérents participent au financement de cette organisation technique. Cette cotisation est répartie en fonction du nombre d'habitants. Pour l'année 2016, la communauté de communes du Pays de Fontainebleau a versé 1 269€.

Proposition :

L'assemblée est invitée à désigner son délégué titulaire et son délégué suppléant amenés à siéger au sein du comité de programmation du Groupement d'Action Locale du Sud 77 portant le programme Leader Sud 77.

Les candidats sont M. Patrick POCHON et M. Jean-Claude DELAUNE.

Décision :

Les représentants de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau au comité de programmation du Groupement d'Action Locale du Sud 77, désignés à l'unanimité, sont :

Titulaire	Suppléant
Patrick POCHON	Jean-Claude DELAUNE

e) Mission locale de la Seine et du Loing

Ce point a été reporté.

f) Conseil d'administration de l'association EMPREINTES (ex CDAH)

Rapport :

L'association EMPREINTES (ex CDAH) s'est donnée pour but l'accueil, l'hébergement et la réadaptation sociale des personnes qui ne peuvent momentanément assurer seules leur insertion dans la société. Un accompagnement social sur l'autonomie, la citoyenneté et la promotion des personnes ou des familles est proposé à travers un accompagnement personnalisé.

L'association regroupe des personnes morales, « membres associés », et des personnes physiques, « membres adhérents », en deux collèges.

La communauté d'agglomération a conclu une convention d'une durée de trois ans avec l'association EMPREINTES (ex CDAH).

L'association bénéficie d'un agrément CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale) et d'une expérience significative en matière de logement temporaire et d'accompagnement social en lien avec les collectivités locales.

L'association dispose de 15 places d'hébergement (10 studios et 4 logements de type 2).

Proposition :

L'assemblée est invitée à désigner un représentant de la communauté d'agglomération à l'association EMPREINTES.

La candidate pour ce poste est Mme Geneviève MACHERY.

Décision

La représentante de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau à l'association EMPREINTES, désignée à l'unanimité, est Mme Geneviève MACHERY.

g) Conseil d'administration de la réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais

Rapport :

Désignée en 1998, par l'UNESCO, la réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais - 10ème réserve de biosphère française - est un territoire d'expérimentation du développement durable.

Ce territoire concentre de forts enjeux de biodiversité dans des écosystèmes variés et une zone urbanisée.

Le territoire de la réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais comprend 126 communes accueillant plus de 265 000 habitants.

Les actions de la réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais sont coordonnées par une association, qui compte, parmi ses administrateurs, plusieurs acteurs institutionnels et associatifs du territoire.

Elle vise à coordonner des actions à caractère participatif pour répondre aux enjeux du futur. Les trois vallées de la Seine, de l'Essonne et du Loing sont à l'origine de la structure économique et sociale du territoire marquée par la présence d'une ligne SNCF le long de la Seine (rive droite) et du Loing ainsi que d'une ligne RER le long de l'Essonne.

La réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais a un rôle d'information, d'animation et de coordination des différents acteurs locaux aux intérêts parfois divergents : agriculteurs, forestiers, chasseurs, pêcheurs, collectivités locales, entreprises, population, associations...

L'association met en œuvre sur la réserve biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais le programme scientifique « Man and Biosphere » MAB « l'Homme et la Biosphère » de l'UNESCO. Ce programme vise à promouvoir un développement économique et social respectueux des ressources naturelles et de la diversité naturelle et culturelle. Le MAB a pour principale mission de réduire la perte de biodiversité par des approches écologiques, sociales et économiques.

L'association de la réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais est animée par un conseil d'administration, un conseil scientifique pluridisciplinaire et un conseil éducation et citoyenneté.

Proposition :

L'assemblée est invitée à désigner un représentant. M. Jean-Claude DELAUNE est l'unique candidat à ce poste.

Décision

Le représentant de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau au conseil d'administration de l'association de la réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais, désigné à l'unanimité, est M. Jean-Claude DELAUNE.

h) Association comité national d'action sociale pour le personnel des collectivités territoriales et de leurs établissements publics (CNAS)

Rapport :

Le comité national d'action sociale pour le personnel des collectivités territoriales et de leurs établissements publics (CNAS), fondée en 1967, s'est donné pour l'amélioration des conditions de vie des personnels des membres adhérent, en assurant la mise en œuvre de services et de prestations de nature à faciliter l'harmonisation entre vie professionnelle et vie familiale.

Il leur propose, en effet, une offre unique et complète de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales de leurs personnels, agents de la fonction publique territoriale et salariés d'établissements publics. Il peut ainsi accorder des aides ou des secours à l'occasion d'événements familiaux, faciliter l'accès aux vacances, aux loisirs et à la culture des bénéficiaires et de leurs familles, et faciliter le recours aux crédits dont les bénéficiaires peuvent avoir besoin.

Le CNAS se compose essentiellement des collectivités territoriales et établissements publics adhérents, des associations et comités gérant sur le plan local, départemental ou régional des œuvres sociales à l'intention des personnels des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

Le CNAS s'organise autour d'instances locales, départementales, régionales et nationales.

Chaque collectivité territoriale, établissement public, association et comité local ou autre personne morale adhérent désigne un représentant du collège des élus (dénommé délégué local des élus) et un représentant du collège des bénéficiaires (dénommé délégué local des agents) à l'assemblée départementale. Ils sont élus pour une durée égale à la durée du mandat municipal.

Les délégués du CNAS sont associés à la vie des instances du CNAS, et notamment de leur délégation départementale.

Ils siègent à l'assemblée départementale annuelle et sont notamment destinataires du rapport de gestion, du rapport du trésorier accompagné du bilan et compte de résultat de l'année écoulée, du budget prévisionnel de l'année en cours ainsi que des propositions d'évolution des prestations soumises par le conseil d'administration du CNAS.

Le délégué élu est invité à porter à la connaissance de sa collectivité toute donnée relative à l'action sociale.

À cet effet, il est en mesure de présenter un bilan périodique et non nominatif de l'adhésion au CNAS auprès de l'autorité territoriale ou décisionnaire grâce aux différents éléments d'information que lui fournit annuellement le CNAS.

Proposition

L'assemblée est invitée à adhérer et à désigner un représentant des élus et un représentant des bénéficiaires. Le seul candidat pour représenter les élus est M. Christian BOURNERY.

Décision

Les représentants des élus et des bénéficiaires de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau au comité national d'action sociale pour le personnel des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, désignés à l'unanimité, sont :

Représentant élus	Représentant bénéficiaire
Christian BOURNERY	Vanessa PAULY-LEROUGE

i) Conseil d'Administration de l'association Club des villes et territoires cyclables

Rapport :

Le Club des villes et territoires cyclables est un réseau de collectivités territoriales, engagées pour le développement de l'usage du vélo au quotidien et de la mobilité durable.

Créée en 1989, par 8 villes pionnières, (Bordeaux, Toulouse, Quéven, Strasbourg, Arès, Lorient, Saumur et Mérignac), l'association rassemble aujourd'hui plus de 1 400 collectivités territoriales.

Les élus réunis au sein du Club agissent pour développer l'usage du vélo au quotidien, les modes actifs et les politiques de mobilité et d'aménagement urbain durables.

En France, le Club travaille en lien avec les acteurs associatifs, industriels et économiques pour impulser la prise en compte du vélo dans les politiques nationales. Dans ce sens, il a lancé le Club des parlementaires pour le vélo qui rassemble aujourd'hui 99 sénateurs et députés de toutes tendances politiques. Il est également à l'initiative en 2006, de la démarche nationale d'évolution du code de la route vers un code de la rue pour un rééquilibrage de l'espace et la qualification de la voirie.

Au niveau européen et à l'international, il fédère un réseau d'associations nationales de collectivités territoriales. Les élus du Club sont convaincus que la coopération est un levier efficace pour le développement du vélo.

L'association entend se poser en lieu de rencontres et d'échanges, en centre de ressources et de prospective. Elle organise un concours annuel pour valoriser la contribution au développement de l'usage quotidien du vélo, par des actions ou projets exemplaire.

Proposition :

L'assemblée est invitée à adhérer et à désigner un représentant au Club des villes et territoires cyclables. La seule candidate est Mme Chrystel SOMBRET.

Décision :

La représentante de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau au conseil d'administration de l'association Club des villes et territoires cyclables, désignée à l'unanimité, est Mme Chrystel SOMBRET.

g) Conseils d'administration des collèges et des lycées

Ce point a été reporté.

L'assemblée n'ayant plus de questions, la séance est levée à 20h15.

À Fontainebleau, le 13 mars 2017



Le Président,
Pascal GOUHOURY